



Permis L (UE-AELE) en recherche d'emploi

Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais

- Ancien permis de séjour
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Preuves de moyens financiers personnels suffisants (relevé bancaire et/ou attestation de prise en charge et/ou attestation de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes)
- Attestation d'assurance maladie suisse
 - ou carte européenne valable seulement pour les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche)
 - accompagnée du formulaire "choix du système d'assurance-maladie applicable" pour les ressortissants français
 - accompagnée du formulaire "couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte-durée" pour les ressortissants allemands, italiens et autrichiens.
- Si plus de 6 mois de chômage consécutifs : preuve des efforts déployés pour la recherche d'emploi
- 1 photo passeport
- Fr. 65.— émoluments à payer au dépôt de la demande



Seuls les dossiers complets seront acceptés.

**Ce permis n'autorise que le travail en gain intermédiaire !
Toute reprise de travail à temps plein devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis avec activité.
Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende.**